CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Douzième session  
île de Jeju, République de Corée  
4 au 8 décembre 2017

Dossier de candidature n° 01279  
pour inscription en 2017 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Portugal |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| L'artisanat des figurines en argile d'Estremoz |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Produção de Figurado em Barro de Estremoz |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| Produção de Bonecos de Estremoz |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Les artisans qui fabriquent les figurines en argile d'Estremoz, dans la ville d'Estremoz, située dans la région de l'Alentejo au Portugal. Ils travaillent seuls ou en collaboration avec d'autres artisans, qui sont ou non des membres de leur famille.  Il existe actuellement 7 ateliers à Estremoz où les artisans ci-dessous modèlent et peignent les figurines en argile :   * Afonso Ginja * Matilde Ginja * Célia Freitas * Miguel Gomes * Duarte Catela * Fátima Estróia * Maria Inácia Mateus * Perpétua Sousa * Ricardo Fonseca * Isabel Catarrilhas Pires * Jorge da Conceição.   Ils sont représentés collectivement par le *Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz (Centro UNESCO para a Valorização e Salvaguarda do Boneco de Estremoz),* créé en 2015 avec la participation des artisans sur l'initiative de la mairie d'Estremoz. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Partout dans le monde on fabrique des figurines en argile. C'est un mode de représentation populaire, à l'échelle locale, qui permet aux communautés et aux artisans de décrire leur environnement, leur vie quotidienne, leurs traditions locales et leurs croyances. Au Portugal, la production de figurines en argile remonte au moins au XVIe siècle, en lien avec la création de scènes de nativité. Au siècle dernier, de petits centres de production ont été découverts à Mafra, Viseu (Ribolhos, Molelos et Famazões), Barcelos (Santa Maria de Galegos), Caldas da Rainha, Vila Nova de Gaia (Avintes), Madère (Madère et Porto Santo) et aux Açores (São Miguel).  La production de figurines en argile à Estremoz remonte au XVIIe siècle et l'esthétique très caractéristique des figurines permet de les rattacher immédiatement à ce centre de production. Les figurines mesurent entre 10 et 30 cm. Elles ont de longs bras et de longues jambes et portent les costumes régionaux de l'Alentejo ou des vêtements inspirés de l'iconographie chrétienne. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr | | Nom de famille : | Mourinha | | Prénom : | Luís Filipe Pereira | | Institution/fonction : | Mayor of Estremoz | | Adresse : | Rossio Marquês de Pombal, 7100-513 Estremoz, Portugal | | Numéro de téléphone : | 00351268339204 | | Adresse électronique : | [presidente@cm-estremoz.pt](mailto:presidente@cm-estremoz.pt) / [cgap@cm-estremoz.pt](mailto:cgap@cm-estremoz.pt) | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| -- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Il existe fondamentalement 90 modèles de figurines en argile d'Estremoz mais les artisans peuvent en réaliser de toute sorte à la demande. Les figurines traditionnelles sont classées selon différents thèmes : dévotion, monde rural et urbain, carnaval, poterie décorée. Les figurines les plus populaires sont Presépio de Altar (scène de nativité sur l'autel), Presépio de Três figuras (scène de nativité à trois figurines), Amor é Cego (l'amour est aveugle) et Primavera (printemps).  La réalisation de chaque figurine en argile d'Estremoz demande plusieurs jours, sachant que le temps de séchage varie selon la température ambiante. Quant au procédé de production, il suit des étapes bien précises. Tout d'abord l'argile est posée sur une table (ou une plaque) en marbre et l'artisan commence à modeler une figurine à partir de trois éléments fondamentaux en argile : une plaque pour faire les vêtements et accessoires ainsi que le socle sur lequel se tient la figurine ; des cylindres pour le corps, les bras et les jambes, et une boule pour former la tête à l'aide de moules. Une fois tous les éléments assemblés, l'artisan finit le visage et les articulations de la figurine à l'aide d'un outil spécial (*teco*). Lorsqu'il faut représenter une scène, les différentes figurines et/ou éléments sont collés au socle avec de l'argile et sèchent ensemble. A partir de là, ils sont traités comme une seule figurine.  On laisse la figurine reposer quelques jours puis, lorsqu'elle est parfaitement sèche, elle est cuite dans un four électrique à 900°C.  La figurine est ensuite peinte par l'artisan avec des couleurs spécifiques et, une fois qu'elle est parfaitement sèche, elle est recouverte d'un vernis incolore. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Aujourd'hui la répartition des tâches lors des différentes phases de production des figurines n'est pas fondée sur le sexe mais uniquement sur les préférences et les compétences individuelles. Les figurines en argile d'Estremoz sont actuellement fabriquées aussi bien par des hommes que par des femmes, âgés pour la plupart de 50 à 70 ans. Cependant, deux jeunes artisans s'efforcent de sauvegarder cette tradition.  M. Afonso Ginja (1949). Travaille dans son atelier avec son épouse Matilde Ginja.  Mme Matilde Ginja (1953). Peint depuis 2011 les figurines fabriquées par Afonso Ginja.  Mme Célia Freitas (1966). Travaille à domicile avec Miguel Gomes, avec qui elle produit également d'autres pièces contemporaines.  M. Miguel Gomes (1957). Travaille à domicile avec Célia Freitas.  M. Duarte Catela (1990). A repris l'atelier de son arrière-grand-mère, Quirina Marmelo, lorsqu'elle est décédée, en 2009. Travaille à temps partiel et seul.  Mme Fátima Estróia (1948). Travaille seule dans son atelier.  Mme Isabel Catarrilhas Pires (1955). Travaille seule, à domicile. Crée des œuvres d'art originales inspirées des figurines en argile d'Estremoz.  M. Jorge da Conceição (1963). Travaille seul dans son atelier. Il propose également un style et des œuvres d'art originaux inspirés des figurines en argile d'Estremoz.  Mme Maria Inácia Sousa (1957). Travaille avec sa sœur Perpétua Fonseca dans son atelier qui porte le nom de *Irmãs Flores.* Sa spécialité est le modelage.  Mme Perpétua Fonseca (1958). Travaille avec Maria Inácia Sousa. Sa spécialité est la peinture.  M. Ricardo Fonseca (1986). Apprenti à l'atelier *Irmãs Flores*. Vient de débuter sa propre production. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La production de figurines en argile se transmet dans les ateliers familiaux (oficinas) et/ou dans les milieux professionnels. Les artisans d'aujourd'hui ont appris de la façon suivante.  Apprentissage dans l'atelier familial : Afonso Ginja a reçu l'enseignement de son frère Arlindo Ginja dans leur atelier commun ; Duarte Catela l'a appris de son arrière-grand-mère Quirina Marmelo ; Jorge da Conceição a appris avec sa grand-mère Liberdade da Conceição et sa mère Maria Luisa da Conceição ; Ricardo Fonseca apprend avec ses tantes, les sœurs Perpétua Sousa et Maria Inácia Fonseca, que l'on connaît également à travers le surnom de *Irmãs* (les sœurs) *Flores* (Fleurs) ;  Apprentissage en atelier professionnel : Fátima Estróia et les sœurs Flores ont fait leur apprentissage auprès de Sabina Santos en travaillant dans son atelier. Célia Freitas et Miguel Gomes ont appris auprès de José Moreira, d'abord dans son atelier puis à leurs domiciles respectifs où ils ont reproduit le procédé. Même parcours pour Isabel Pires, qui a appris certaines techniques à l'atelier de Quirina Marmelo.  Les fabricants de figurines en argile à Estremoz ont toujours été peu nombreux et les praticiens existants semblent répondre à la demande actuelle. De nos jours, les artisans enseignent volontiers les rudiments de leur métier aux visiteurs et lors d'initiatives de formation informelles, même s'ils n'en révèlent peut-être pas tous les détails. Les apprentis se recrutent aujourd'hui généralement au sein de la famille. Les artisans participent volontiers à des activités de sensibilisation organisées dans les écoles, les musées, sur les salons et autres manifestations où ils ont la possibilité de montrer comment sont fabriquées les figurines en argile d'Estremoz. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La production des figurines en argile d'Estremoz est intimement liée à la région de l'Alentejo. En effet, la grande majorité des figurines décrivent des éléments naturels, des métiers et des événements locaux, des traditions et des dévotions populaires. On peut ainsi citer les figurines de *Primavera (*printemps*) ou Presépio (*scène de nativité). D'autres figurines sont nées de l'imagination des artisans, comme *O Amor é Cego (*l'amour est aveugle*)* ou *Púcaro enfeitado* (vase décoré).  Ces figurines en argile très populaires sont reconnues par la communauté locale comme faisant partie de l'identité et de la culture d'Estremoz. Les artisans sont très appréciés et leur savoir-faire est reconnu par la communauté et soutenu par les autorités locales. Les figurines en argile appartiennent à des musées aussi bien qu'à des collections privées. D'une part, les figurines en argile sont utilisées dans un but décoratif car elles sont extrêmement jolies et attirantes. D'autre part, les Portugais exposent souvent chez eux durant la période de noël des scènes de nativité (*presépios)* qui recréent des scènes traditionnelles de la vie quotidienne. Les figurines en argile d'Estremoz sont très appréciées pour leur diversité et leur originalité.  Les artisans sont souvent invités à représenter Estremoz dans le cadre de manifestations nationales et internationales, par exemple les foires et salons, car leur artisanat est fortement valorisé et considéré comme un élément identitaire important lié non seulement à Estremoz mais aussi à toute la région de l'Alentejo. La continuité temporelle de cette pratique manuelle non utilitaire (les figurines en argile d'Estremoz sont fabriquées au moins depuis le XVIIe siècle) démontre l'importance et la signification de cet art traditionnel. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La production de figurines en argile d'Estremoz n'est pas contraire aux instruments juridiques nationaux ou internationaux. Elle est compatible avec les droits des êtres humains et des animaux et ne menace en aucune manière le respect mutuel entre communautés, groupes ou individus au Portugal ou ailleurs dans le monde. Tous les aspects du procédé de production sont entièrement compatibles avec un développement durable.  Les ateliers des artisans étant ouverts au public, les visiteurs peuvent observer leur travail directement. Par ailleurs, les ateliers offrent d'excellentes conditions physiques et matérielles propices au développement de l'artisanat et au bien-être des artisans. Les artisans travaillent aussi bien à domicile que dans des ateliers spécifiques où ils disposent de tous les matériaux, instruments et équipements nécessaires.  Du XVIIe au XIXe siècle, les femmes étaient responsables de l'intégralité du procédé de production. Depuis le début du deuxième quart du XXe siècle, les hommes s'y sont mis également, en privilégiant le modelage, tandis que les femmes se chargeaient de peindre les figurines. De nos jours, la répartition des tâches n'est pas fondée sur le sexe mais certains artisans préfèrent parfois tantôt le modelage tantôt la peinture, selon leurs compétences. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| A l'échelle locale et nationale, l'inscription de la production des figurines en argile d'Estremoz sur la Liste représentative pourrait mieux faire comprendre la Convention et son importance, et cela sensibilisera certainement la population à l'importance de sauvegarder d'autres éléments du patrimoine immatériel qui demandent de l'attention, par exemple la poterie.  Au niveau international, l'artisanat des figurines en argile n'est pas encore représenté sur la Liste représentative. Or, l'inscription de la production des figurines en argile d'Estremoz pourrait contribuer à la valorisation de cette pratique répandue, de ses artisans, de sa signification pour les communautés locales et du patrimoine immatériel dans son ensemble.  La production de figurines en argile est une pratique répandue bien connue de la plupart des populations du monde. Aussi, la visibilité conférée par l'inscription sur une Liste de la Convention de l'UNESCO sera sans aucun doute extrêmement positive pour la sauvegarde d'éléments similaires au niveau local, national et international. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Partout dans le monde on fabrique des figurines en argile, ce qui souligne l'importance de cette pratique pour les communautés ayant des cultures, des origines et des croyances différentes. C'est un artisanat traditionnel ancien et répandu qui demande peu d'explications pour être compris.  L'inscription de cet artisanat traditionnel sur la Liste représentative favorisera la reconnaissance et la valorisation du travail des artisans partout dans le monde et encouragera le dialogue entre les différents peuples à travers l'échange et le partage des points de vue sur leur mode de vie et leurs traditions. En ce sens, l'inscription de la production des figurines en argile d'Estremoz peut favoriser le dialogue autour du respect de la diversité culturelle ainsi que sur le partage des expériences. En effet, les figurines représentent des scènes communes à de nombreuses cultures dans le monde, comme des personnes qui portent de l'eau, qui s'occupent d'animaux, qui vendent des produits de la ferme ou lavent des vêtements, entre autres. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La production de figurines en argile d'Estremoz reflète l'incroyable créativité des différentes générations qui ont pratiqué, mis en valeur, respecté et encouragé cet artisanat particulier sous ses aspects techniques et esthétiques.  Bien que les figurines décrivent des scènes communes à plusieurs cultures, elles présentent également des caractéristiques spécifiques à la région de l'Alentejo, notamment par leurs vêtements (par exemple des chapeaux, des châles ou des couvertures typiques), les produits qu'elles portent ou qu'elles vendent (châtaignes, olives) et les activités pratiquées (bergers mangeant le plat traditionnel appelé « migas »). Cela met en avant l'extraordinaire diversité des cultures et des communautés. Des figurines telles que « L'amour est aveugle » ou « Printemps » sont des manières inspirées de représenter les éléments naturels et les sentiments humains.  La production des figurines en argile d'Estremoz proprement dite peut promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine car elle s'exécute de manière très originale (boules, cylindres et plaque d'argile), comme on l'a décrit plus haut. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les artisans fabriquant des figurines en argile d'Estremoz ont assuré la viabilité et la reconnaissance de leur artisanat par plusieurs moyens :  - la participation à des actions de sauvegarde et de sensibilisation, à l'image d'ateliers éducatifs non formels et d'initiatives pédagogiques organisés en partenariat avec le Musée municipal d'Estremoz dans le but de révéler des talents et d'améliorer la reconnaissance de l'identité locale des figurines d'Estremoz, sous leurs aspects techniques et esthétiques ;  - les élèves des écoles du pays, les touristes portugais et étrangers et les admirateurs des figurines en argile d'Estremoz sont accueillis dans les ateliers et les artisans sont toujours disposés à parler de leur travail, de leur histoire personnelle ainsi que des caractéristiques et de la signification des figurines, ce qui permet de mieux comprendre l'artisanat et les produits qui en sont issus ;  - le *Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz* a été créé en 2015 en partenariat étroit avec les artisans et a déjà mis au point plusieurs activités intéressantes, notamment l'organisation de deux expositions au Musée municipal et la préparation d'une exposition itinérante présentée aux écoles des environs afin de sensibiliser les enfants et les adolescents à la nécessité de sauvegarder cet artisanat ;  - la participation aux expositions temporaires nationales et internationales dans le but d'améliorer la valorisation, la visibilité et la reconnaissance de ce type de fabrication ;  - les artisans participent aux salons locaux, régionaux, nationaux et internationaux où ils font une démonstration pratique de leur métier afin d'en faire connaître les aspects techniques et esthétiques ;  - les artisans collaborent activement aux actions de sauvegarde liées à l'inventaire. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les activités suivantes ont été développées pour sauvegarder l'élément, avec le soutien des artisans, des autorités locales, des musées et des centres de recherche. Elles ont contribué de façon très nette à la visibilité et à la viabilité de l'élément :  - activités éducatives pratiques dans le but d'assurer la sauvegarde de l'élément et de promouvoir la sensibilisation aux détails techniques et esthétiques des figurines en argile d'Estremoz au sein de la communauté locale mais également dans le but d'alerter les artisans sur l'importance de leur rôle de gardiens chargés de la transmission d'un patrimoine vivant ;  - activités éducatives pratiques au Musée municipal d'Estremoz à destination des visiteurs nationaux, afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz ;  - actions éducatives non formelles, avec l'aide d'artisans et du *Centro de Ciência Viva de Estremoz («*Centre des sciences vivantes d'Estremoz »*)*, à des fins de sensibilisation et d'orientation professionnelles ;  - le Musée municipal d'Estremoz a participé aux processus d'enquête, d'investigation et de promotion liés à l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz, faisant office de facilitateur parmi les artisans, les collectionneurs et les centres de recherche ;  - inscription à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel et classification comme une manifestation d'intérêt municipal, comme un moyen d'assurer la visibilité du métier et la reconnaissance de ses caractéristiques techniques et esthétiques au niveau national ;  - organisation d'expositions avec les artisans.  En dépit des pressions exercées par le marché des collectionneurs qui réclament des pièces extravagantes, les artisans mesurent l'importance de préserver l'identité des figurines en argile d'Estremoz, sans renoncer toutefois aux innovations appropriées ou souhaitables. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| Les mesures proposées visent à la sauvegarde des aspects techniques et esthétiques de l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz tout en encourageant la reconnaissance des artisans :  MESURES ÉDUCATIVES  - Renforcement des initiatives éducatives non formelles destinées aux jeunes à l'échelle locale, avec le soutien des artisans, afin d'amener les jeunes générations à s'intéresser à l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz et de les impliquer dans la sauvegarde de cette tradition à travers une meilleure connaissance et la production de figurines en argile.  Investissement : 45 000 €.  - Activités extrascolaires pour les écoliers du primaire visant à les sensibiliser à l'identité locale et aux traditions (et plus particulièrement à l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz), à encourager la reconnaissance et la valorisation des artisans et du métier, et à découvrir et à éveiller des vocations. L'initiative sera développée avec le soutien et en partenariat avec des écoles, des enseignants et des artisans à l'échelle locale ainsi qu'avec le Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz. Investissement : 15 000 €.  MESURES DE VALORISATION ET DE SAUVEGARDE  - La mairie d'Estremoz, avec la collaboration technique du Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz et de la Direction régionale de la culture de l'Alentejo, mettra en œuvre un *Centre d'interprétation des figurines en argile d'Estremoz*, à forte composante éducative, s'articulant autour d'ateliers éducatifs non formels et d'un incubateur d'artisans des figurines en argile d'Estremoz. Des espaces y seront mis à disposition pour la création d'ateliers conçus pour les jeunes désireux de travailler dans ce type de métier. Le but est de fournir des espaces de travail gratuits dans lesquels les jeunes pourront expérimenter cette pratique en bénéficiant des conseils des artisans et finalement démarrer une carrière dans le modelage de l'argile. Il est prévu que tous les 5 ans les ateliers soient affectés à un nouveau groupe de jeunes artisans. Investissement : 600 000 €.  - Création d'un Circuit des figurines en argile d'Estremoz en partenariat avec la mairie d'Estremoz, le Musée municipal Joaquim Vermelho, l'office du tourisme d'Estremoz et les artisans, au cours duquel les artisans expliquent leur métier aux visiteurs dans leurs ateliers. Investissement : 20 000 €.  - Organisation d'expositions temporaires au Musée municipal d'Estremoz et dans des musées d'autres communes, et soutien à la participation d'artisans à des événements locaux, nationaux et internationaux pour assurer la reconnaissance et la visibilité de l'élément.  Investissement : 10 000 €.  - La mairie d'Estremoz, en partenariat avec le Centre UNESCO, le musée local et les artisans, analysera les bénéfices de la sauvegarde à travers des processus de certification afin d’évaluer le degré de protection que peut apporter la certification de l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz aux artisans et à leur savoir-faire face à la production industrielle. La certification ajoute de la valeur aux produits et apporte de la reconnaissance aux artisans traditionnels et à leurs créations respectives mais elle ne doit pas brider l'innovation et la créativité.  Investissement : 2 500 €.  - La mairie d'Estremoz, en collaboration avec l'Association portugaise pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, organisera à Estremoz dans le courant de l'année 2017 les 3èmes Rencontres du patrimoine culturel immatériel de l'Alentejo (3as *Jornadas de Património Cultural Imaterial do Alentejo)* autour du thème « Poterie de l'Alentejo, initiatives de sauvegarde et de valorisation ».  Investissement : 2 500 €.  MESURES DE PUBLICATION, DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE  - Un film au format numérique sur les techniques de modelage de chacune des 90 figurines qui constituent actuellement le cœur de l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz sera réalisé pour répertorier les caractéristiques techniques et esthétiques des éléments. Le film sera accessible au public au Musée municipal d'Estremoz et sur internet (site web officiel de la municipalité) Investissement : 5 000 €.  - Des recherches seront réalisées avec le soutien et la participation d'artisans, du Musée municipal d'Estremoz, de centres de recherche, de chercheurs et d'universités afin d'améliorer la connaissance, la visibilité, la reconnaissance, la valorisation et la viabilité de l'élément. Par exemple, le Centre Hercules de l'Université d'Évora étudie actuellement la composition des anciennes encres utilisées par les artisans pour peindre les figurines en argile d'Estremoz Investissement : 5 000 €.  - Production d'un ouvrage monographique sur l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz, avec la participation de la communauté, de chercheurs et d'autres acteurs intéressés par la sauvegarde de la pratique.  Investissement : 10 000 €.  ENTITÉS INTERVENANT DANS LE PLAN DE SAUVEGARDE  La mairie d'Estremoz et les artisans, avec le soutien technique du Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz, du Musée municipal d'Estremoz, de la Direction générale du patrimoine culturel et de la Direction régionale de la culture de l'Alentejo, sont les entités qui interviennent directement dans la définition et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde susmentionnées. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les mesures de sauvegarde du plan seront mises en œuvre entre 2016 et 2021 et elles se poursuivront à la fin de cette période. Leur financement sera assuré par la mairie d'Estremoz, par ses propres fonds et par des demandes de financements européens. Un montant total de 715 000 € est prévu pour être alloué aux mesures de sauvegarde :  1. Mesures éducatives  Total des coûts : 60 000 €  2. Mesures de valorisation et de sauvegarde  Total des coûts : 635 000 €  3. Mesures de publication, de documentation et de recherche  Total des coûts : 20 000 €  Un montant considérable sera investi dans la mise en œuvre du *Centre d'interprétation des figurines en argile d'Estremoz* car c'est un projet qui vise à mettre en valeur les récits de vie des artisans, de façon à leur faire comprendre et reconnaître leur rôle clé dans la sauvegarde et la transmission de cet art, ainsi qu'à donner au visiteur des connaissances approfondies sur les figurines en argile d'Estremoz, leur histoire, leur modelage et leur esthétique. Nous souhaitons également encourager les nouveaux artisans, en créant des espaces d'ateliers gratuits et en aidant les nouveaux artisans pour le modelage et l'étude esthétique des figurines en argile d'Estremoz, avec le soutien des artisans en exercice. Le but recherché est de faire de ce Centre d'interprétation un espace interactif pour la valorisation, la sauvegarde et l'acquisition de connaissances, en utilisant des ressources telles que des photos, des textes, des supports multimédias et des expositions de figurines en argile, et en incitant les artisans à partager leurs connaissances. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les fabricants de figurines en argile d'Estremoz ont participé aux phases d'étude et de développement du Plan de sauvegarde et collaboreront à sa mise en œuvre. Leur participation a été rendue possible grâce à la municipalité d'Estremoz et au Centre UNESCO.  La participation des artisans à la mise en œuvre du Plan de sauvegarde prendra les formes suivantes :  - Formateurs dans des activités éducatives non formelles, aux côtés de spécialistes techniques de la municipalité d'Estremoz, à savoir du Musée d'Estremoz et d'autres entités partenaires ;  - Partenaires du projet « Mémoire et identité » destiné aux écoles locales, pour aider à la rédaction du plan de travail et participer au processus de formation non formel ;  - Participation à la définition et à la mise en œuvre du Circuit des figurines en argile d'Estremoz, en développant les visites d'ateliers et en effectuant des démonstrations de leur métier ;  - Collaboration à des actions de sensibilisation aux figurines en argile d'Estremoz, avec le soutien de la Direction régionale de la culture de l'Alentejo, de la municipalité et d'autres partenaires, à travers une participation active, notamment dans des salons, des expositions, des conférences, des documentaires, des présentations vivantes, entre autres ;  - Participation au Salon de l'artisanat d'Estremoz, aux présentations vivantes dans l'espace qui sera créé spécialement pour mettre en valeur leur rôle dans le cadre des artisanats régionaux ;  - Participation à des activités spécifiques encouragées par le Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz ;  - Participation à des études et des projets de recherche visant à améliorer les connaissances, la reconnaissance, la visibilité et la viabilité de l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz, en partageant leurs connaissances et leur expertise avec des spécialistes et des chercheurs. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Câmara Municipal de Estremoz (Municipality of Estremoz) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Luís Filipe Pereira Mourinha, Mr | | Adresse : | Rossio Marquês de Pombal, 7100-513 Estremoz, Portugal | | Numéro de téléphone : | 00351268339204 | | Adresse électronique : | [presidente@cm-estremoz.pt](mailto:presidente@cm-estremoz.pt) / [cgap@cm-estremoz.pt](mailto:cgap@cm-estremoz.pt) | | Nom de l’organisme : | Centro Unesco para a Valorização e Salvaguarda do Boneco de Estremoz (UNESCO Centre for the Appreciation and Safeguard of the Estremoz Clay Figures) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Hugo Alexandre Nunes Guerreiro | | Adresse : | Largo Dom Dinis, 7100-509 Estremoz, Portugal | | Numéro de téléphone : | 00351268339219 | | Adresse électronique : | [centro.unesco.bonecos@cm-estremoz.pt](mailto:centro.unesco.bonecos@cm-estremoz.pt) | | Nom de l’organisme : | Direção Regional de Cultura do Alentejo (Alentejo Regional Directorate for Culture) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ana Paula Amendoeira, Dr | | Adresse : | Rua de Burgos nº 5, 7000-863 Évora, Portugal | | Numéro de téléphone : | 00351266769450 | | Adresse électronique : | [info@cultura-alentejo.pt](mailto:info@cultura-alentejo.pt) | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| La mairie d'Estremoz a coordonné le processus d'élaboration de la candidature en vue de l'inscription de l'artisanat des figurines en argile d'Estremoz sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité, avec la participation des artisans locaux et des autorités régionales telles que la Direction régionale de la culture de l'Alentejo et le Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz.  La mairie d'Estremos a organisé plusieurs réunions avec l'ensemble des artisans pour expliquer les procédures de candidature et les objectifs d'une inscription sur la Liste représentative. Dès le départ, les artisans ont montré un enthousiasme sans réserve pour le projet et ont donné leur consentement à la soumission de la candidature. Ils ont exprimé un vif intérêt pour l'inscription de leur savoir-faire sur la Liste représentative, comme une forme de reconnaissance, de valorisation et de sauvegarde de la production des figurines en argile d'Estremoz.  Les artisans ont pleinement collaboré à la définition du Plan de sauvegarde et de valorisation, en vigueur depuis 2014, l'année où la production des figurines en argile d'Estremoz a été déclarée élément d'intérêt municipal. Ils ont également participé aux travaux qui ont conduit à l'inscription du métier dans l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en 2015. Par ailleurs, les artisans ont été heureux de prendre part aux recherches et aux études relatives à la production des figurines en argile d'Estremoz, travaux réalisés par un spécialiste du Musée municipal d'Estremoz. Les artisans ont également participé activement à des expositions temporaires et à des foires artisanales et ont accepté volontiers de jouer le rôle de formateurs dans des initiatives éducatives non formelles conduites par le Musée municipal.  Les communautés locale et régionale ont également été tenues informées de tous les développements relatifs à la préparation et à la soumission de la candidature à l'UNESCO, avec l'aide des médias locaux. Des présentations sur le sujet ont eu lieu lors de plusieurs événements depuis 2012, y compris lors des *1ères*Rencontres du patrimoine culturel immatériel de l'Alentejo (*1as* *Jornadas de Património Cultural Imaterial do Alentejo)*, qui ont eu lieu en février 2014 à Alandroal.  La Direction régionale de la culture de l'Alentejo et notamment la Direction générale du patrimoine culturel, à travers sa Division du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel (DIMIH), a également participé à la procédure de candidature dès le début. Elle a apporté son aide pour les formalités et pour les aspects techniques des différentes phases de la procédure.  D'une part, la Direction régionale de la culture de l'Alentejo a participé à plusieurs initiatives pour améliorer et promouvoir le métier et les artisans, par exemple en incluant des références à la production des figurines en argile d'Estremoz dans l'exposition et les projets.  D'autre part, la Direction générale du patrimoine culturel et la DIMIH ont apporté un soutien technique à l'inscription de la production des figurines en argile d'Estremoz dans l'Inventaire national, une procédure ayant précédé et éclairé l'élaboration de cette candidature.  Enfin, une équipe technique issue de la municipalité d'Estremoz et du Musée municipal d'Estremoz travaille activement sur ce projet avec les artisans depuis 2012. Plus récemment, la création du Centre UNESCO pour la valorisation et la sauvegarde des figurines en argile d'Estremoz a facilité le dialogue entre les différents acteurs et entités intervenants. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La communauté concernée, la municipalité d'Estremoz et la Direction régionale de la culture de l'Alentejo soutiennent sans réserve la candidature de l'élément. Elles l'ont confirmé à travers leurs lettres de soutien, comme suit :   1. Consentement individuel de tous les fabricants de figurines en argile d'Estremoz, accompagné de sa traduction en anglais :    * Mme Maria Inácia Fonseca Mateus – artisane modeleuse et peintre    * M. Ricardo Fonseca – artisan modeleur et peintre    * M. Afonso Ginja – artisan modeleur    * Mme Matilde Ginja – artisane peintre    * Mme Perpétua Sousa – artisane peintre, parfois modeleuse    * Mme Isabel Catarrilhas Pires – artisane modeleuse et peintre    * Mme Fátima Estroia – artisane modeleuse et peintre    * Mme Célia Freitas – artisane modeleuse et peintre    * M. Miguel Gomes – artisan modeleur et peintre    * M. Jorge da Conceição – artisan modeleur et peintre    * M. Duarte Catela – artisan modeleur et peintre   2. Consentement du maire d'Estremoz, M. Luís Mourinha, accompagné de sa traduction en anglais.  3. Lettre de soutien de la Directrice de la Direction régionale de la culture de l'Alentejo, Mme Ana Paula Amendoeira, accompagnée de sa traduction en anglais.  4. Certificat du conseil municipal d'Estremoz, accompagné de sa traduction en anglais. |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| L’accès à l’artisanat des figurines en argile d’Estremoz, et notamment aux aspects liés à son apprentissage, entre autres, n’est limité par aucune pratique coutumière imposée par les artisans, les principaux détenteurs de ces connaissances.  Son inscription, ainsi que le Plan de sauvegarde établi, respectent l'accès aux spécificités artisanales des éléments ainsi que la transmission des connaissances qui s'y rapportent.  Les artisans d'Estremoz possèdent une technique spécifique, associée à une esthétique originale, qui se transmettent de génération en génération au moins depuis le XVIIe siècle et qui ne sont accessibles qu'avec l'enseignement des fabricants, en général dans le cadre d'un apprentissage ou d'initiatives de formation non formelles. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| **Designação:** Centro UNESCO Para a Valorização e Salvaguarda do Boneco de Estremoz  **Responsável Geral:** Hugo Alexandre Nunes Guerreiro  **Morada:** Museu Municipal de Estremoz, Largo D. Dinis, 7100-509 Estremoz  **Telefone:** 00351268339219  **Email:** [centro.unesco.bonecos@cm-estremoz.pt](mailto:centro.unesco.bonecos@cm-estremoz.pt)  **Designação:** Oficina de Afonso Ginja e Matilde Ginja  **Artesãos:** Afonso Ginja e Matilde Ginja  **Morada:** Rua Direita nº7, 7100-535 Estremoz  **Telefone:** 00351936 605 111  **Designação:** Oficina de Célia Freitas e Miguel Gomes  **Artesãos:** Célia Freitas e Miguel Gomes  **Morada:** Monte Novo da Palma, Fonte do Imperador, 7100-052 Estremoz  **Telefone:** 00351924224973  **Designação:** Oficina de Duarte Catela  **Artesãos:** Duarte Catela  **Morada:** Rua do Arco de Santarém nº4, 7100-539 Estremoz  **Telefone:** 00351268 081 829 / 00351268 323 080  **Designação:** Oficina de Fátima Estróia  **Artesãos:** Fátima Estróia  **Morada:** Rua Narciso Ribeiro nº62, 7100-554 Estremoz  **Telefone:** 00351268323441  **Designação:** Oficina de Irmãs Flores  **Artesãos:** Maria Inácia Mateus, Perpétua Sousa e Ricardo Fonseca  **Morada:** Largo da República, nº 16 A, 7100-108 Estremoz  **Telefone:** 00351268 323 350 / 00351268 324 239  **Designação:** Oficina de Jorge da Conceição  **Artesãos:** Jorge da Conceição  **Morada:** Rua Brito Capêlo nº35, 7100-518 Estremoz  **Telefone:**00351933803566  **Designação:** Oficina de Isabel Catarrilhas Pires  **Artesãos:** Isabel Catarilhas Pires  **Morada:** Bairro da Salsinha Lote 37, 7100-102 Estremoz  **Telefone:** 926943974 |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».   1. Indiquez ci-dessous :  * quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, qui devrait être avant la soumission de la candidature au Secrétariat (31 mars), * sa référence, * l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, * le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour, * comment l’inventaire a été dressé « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », (l’article 11(b) de la Convention), * comment l'inventaire est régulièrement mis à jour (l’article12 de la Convention).  1. *Doit également être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ;* ***cette preuve doit inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.*** *L’extrait, devrait être, par exemple, la fiche d’inventaire de l’élément proposé pour inscription, avec sa description, sa localisation, les communautés, sa viabilité, etc. Il peut être complété par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; l’indication d’un lien seulement n’est cependant pas suffisante.*   L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit(soient) complété(s) avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà *dûment* intégré l'élément dans un inventaire en cours.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| En vertu du décret législatif 149/2015 du 4 août et du décret législatif 115/2012 du 25 mai, il est de la responsabilité du Directeur général du patrimoine culturel de coordonner, à l'échelle nationale, les diverses initiatives à mettre en œuvre aux fins de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.  L'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel a été réalisé conformément aux articles 11 et 12 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.  La procédure d'inventaire a été achevée le 20 avril 2015 et publiée au Journal officiel portugais (2e série, 88, 7 mai 2015) dans l'avis 83/2015.  L'Inventaire de la production de figurines en argile d'Estremoz est accessible en ligne, sur le site web : <http://www.matrizpci.dgpc.pt/matrizpci.web/home.aspx>  L'inventaire a été réalisé par Hugo Guerreiro, Directeur du Musée municipal d'Estremoz, avec la participation des artisans à travers des entretiens et des interactions permanentes tout au long de la procédure. Les artisans ont également collaboré en partageant des documents se rapportant aux figurines en argile d'Estremoz, notamment des photos, des tarifs, des présentations de figurines et des schémas de montage, entre autres.  Conformément à l'article 18 du décret législatif 149/2015 du 4 août, l'inventaire doit être révisé tous les 10 ans. Cette opération de révision est placée sous la responsabilité de la municipalité d'Estremoz, par l'intermédiaire de son musée municipal.  Un exemplaire de l'inventaire de la production de figurines en argile d'Estremoz, accompagné de sa traduction en anglais, est fourni en pièce jointe. |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| ABELHO, Azinhal, 1964, “Barros de Estremoz”, Lisboa, Edições Panorama.  BORRALHO, Álvaro António Gancho, 1993, “As Artes do Barro. Contribuição para o estudo dos Bonecos de Estremoz”, Dissertação de Tese de Licenciatura em Sociologia vertente de Sociologia da Cultura. ISCTE, Lisboa. [fotocópia]  CALADO, Rafael Salinas, 2005, “O Figurado Conhecido por Bonecos de Estremoz”, in Figurado Português de Santos e Diabos está o Mundo Cheio, Porto, CMM, pp.155-177.  GUERREIRO, Hugo, 2006, “Appunti sui presepi in Portogallo”, in XVII Mostra del Presepe, Grottaglie, Città di Grottaglie, pp. 35-48.  GUERREIRO, Hugo, 2004, “Barrística de Célia Freitas e Miguel Gomes”, Estremoz, Câmara Municipal de Estremoz.  GUERREIRO, Hugo, 2004, “Barrística de Isabel Pires”, Estremoz, Câmara Municipal de Estremoz.  GUERREIRO, Hugo, 2012, “Bonecos de Estremoz Marcas de Autor da Família Alfacinha 1934-2012”, in *Cadernos de Estremoz*, Estremoz, Câmara Municipal de Estremoz, nº3.  GUERREIRO, Hugo, 2011, “Estremoz e os seus Bonecos: figurado em cerâmica de Duarte Catela”, Estremoz, Câmara Municipal de Estremoz.  GUERREIRO, Hugo, 2004, “Irmãs Flores: Barrística e Faiança de Estremoz, Estremoz”, Estremoz, Câmara Municipal de Estremoz.  GUERREIRO, Hugo, 2012, “Legendary Ceramics of Estremoz, Portugal, Focus on the Nativity”, in *Creche Herald*, Philadelphia, Friends of the Creche, vol.16, Nº3, pp.5-7.  GUERREIRO, Hugo 2013, "Legendární keramické betlémy z Estremozu (Portugalsko), in Betlemář “, in *Journal of Society of Czech Friends of Nativities*, sl, nº37.  GUERREIRO, Hugo, 2004, “Quirina Marmelo: Barrística de Estremoz”, Estremoz, Câmara Municipal de Estremoz.  MATOS, Hernâni, 2013, “José Maria Sá Lemos e o esforço de revitalização do Boneco de Estremoz”, Estremoz, Edição do Autor.  OLIVEIRA, José Fernando Reis de, 2015, “Bonecos de Estremoz: Etnografia e Arte”, Lisboa, By The Book.  PARVAUX, Solange, 1968, “La Céramique Populaire du Haut-Alentejo”, Paris, Presses Universitaires de France, pp.164-170.  PERDIGÃO, Teresa, 2003, “Tesouros do Artesanato Português: Olaria e Cerâmica”, Lisboa, Verbo, Nº3, pp.142-157.  VERMELHO, Joaquim, 1990, “Barros de Estremoz”, sl, Limiar.  VERMELHO, Joaquim, 2010, "O Figurado de Estremoz" in *Olaria: Estudos* *Arqueológicos, Históricos e Etnológicos*, Barcelos, Câmara Municipal de Barcelos, 2ªSérie, nº4, pp.56-66.  VERMELHO, Joaquim, 2000, "Olaria e Barrística de Estremoz" in *Artesanato da Região do Alentejo*, Évora, Instituto de Emprego e Formação Profissional, pp.105-107, 114-125,149-152.  VERMELHO, Joaquim, 2005, “Sobre as cerâmicas de Estremoz”, Lisboa, Edições Colibri/Câmara Municipal de Estremoz. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Luís Filipe Pereira Mourinha | | Titre : | Mr | | Date : | 22 septembre 2016 (version révisée) | | Signature : | <signé> | |
| *Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)* |
|  |